



Pensez à Halloween en ce dernier jour d'octobre. N'oubliez pas les sacs de bonbons (de préférence emballés) et de friandises pour les petits monstres qui toqueront à vos portes dans la soirée de ce vendredi de vacances scolaires...



VIE PRATIQUE :

Confiture de potiron.

INGRÉDIENTS :

2 kgs de potiron, 1 kg de sucre, 1 clou de girofle et 1 bâton de cannelle.

RECETTE :

Enlever les graines et couper le potiron en petits morceaux. Laver les morceaux, les faire cuire (durée totale de toutes les étapes : environ 1H30) dans une casserole couverte, sans apport d'eau. Lorsque le potiron est tendre, passer les morceaux au chinois. Remettre à cuire en ajoutant sucre, girofle et cannelle. Remuer jusqu'à obtention d'une pâte brillante et homogène. Laisser refroidir et mettre en pots.

PREMIER BARBECUE DE QUARTIER.

A l'initiative de Dominique Duarte, de Olivier Campagnet et de Christine Waty, une cinquantaine d'habitants du bas de la rue de Sens s'est retrouvée au croisement des chemins des corbillards et des vaches pour festoyer ensemble à l'occasion de la fête de la musique, le 21 juin dernier. Barbecue, sardines, merguez et côtelettes, agrémentées de musique variée et d'interprétations en «direct-live» ont agrémenté la soirée, marquée par la convivialité entre voisins, quelques jours après la date officielle de la fête des quartiers.



L'expérience sera renouvelée l'an prochain. Nous vous invitons à en faire de même dans d'autres quartiers de Champagne.

Champagne-sur-Seine, son micro climat, dans notre belle ville où poussent les palmiers... et les bananiers, je souhaite que le beau temps dure longtemps encore. En effet, le décalage de plus de 30 m entre l'abri bus et le panneau de l'arrêt effectif du bus est si important que, le jour où la pluie viendra, les personnes à l'abri seront vite mouillées ou risqueront de rater leur bus, et attention aux glissades.

Il serait peut être opportun de réinstaller le panneau d'arrêt à la hauteur de cet abri, ce qui ne gênerait pas plus la circulation. Nous espérons avoir la réponse lors de notre prochaine parution.

Christian DEPARIS
Conseiller municipal



ETUDES À SURVEILLER

La remise en route de l'étude surveillée pour les élèves des écoles primaires a causé cette année bien des frayeurs aux parents, surtout à ceux qui occupent un emploi. En effet, pour obtenir l'autorisation de laisser nos bambins fréquenter cette étude, il fallait (nouveau de cette année) obtenir des services municipaux un tampon de la régie scolaire (attestant des paiements de l'année précédente). Mission impossible aux heures d'ouverture de la mairie pour ceux qui travaillent. Pour couronner le tout, certains parents ont été appelés par téléphone le jeudi pour leur annoncer que leurs enfants ne seraient pas pris à l'étude le soir même en raison de l'absence du précieux tampon.

Se rendant en Mairie le samedi en quête du fameux cachet de la régie concernée, c'est alors qu'ils découvrirent que celui-ci ne se trouvait pas à disposition du personnel! Et l'utilisation de la Marianne en guise de tampon nécessitait la présence d'un Élu. Or, aucun Maire-Adjoint possédant délégation n'était présent alors que le samedi est le jour où les citoyens de la commune peuvent le plus facilement se rendre en Mairie.

Tout cela a reculé le début de prise en charge des enfants alors que l'étude se paye au mois avec le principe que tout mois entamé même pour un seul jour, doit être payé en entier.



----- LIBRE OPINION -----

Régulièrement, **LA PASSERELLE** donne la parole à ses lecteurs.

Vitesse en ville.

Des radars automatiques seront bientôt installés le long de nos nationales et autoroutes. C'est très bien, il faut sévir face aux chauffards.

Vitry-sur-Seine, Marseille et Paris rue Lafayette : des piétons innocents ont été victimes de ces mêmes chauffards. Au jugement de ces délinquants, il s'agira d'un homicide involontaire ! Comment peut-on considérer que conduire à une vitesse excessive en ville est involontaire ? Il faut alourdir les sanctions pour le non-respect des 50 km/H applicables dans toutes les villes. Parfois, la configuration de certaines artères oblige les municipalités à réduire à 30 km/H la vitesse maximale autorisée.

Qu'en pensent les automobilistes empruntant « l'autoroute de la rue de Sens » à l'heure d'entrée et de sortie des écoles et collèges ? Faudra-t-il attendre qu'un drame intervienne pour sévir ?

Un citoyen de Champagne-sur-Seine.

LA PASSERELLE DE CHAMPAGNE SUR SEINE, est une publication de l'association Loi 1901 du même nom (Journal Officiel du 24.11.01) à caractère informatif s'adressant aux habitants de Champagne sur Seine. Elle est ouverte à toutes celles et ceux qui souhaitent s'exprimer en toute transparence à Champagne sur Seine. Le Comité de rédaction prie les personnes qui n'auraient pas reçu le journal de les excuser. La distribution se faisant par nos soins, nous ne prétendons pas pouvoir être exhaustifs. Toutefois, vous pouvez nous demander une copie des anciens numéros.

Contact : Christine WATY
LA PASSERELLE DE CHAMPAGNE SUR SEINE
25 rue de Sens
77430 Champagne sur Seine.
Directeur de la Publication : Christophe SAVARD